

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2022 18 HEURES 30

Le mercredi 30 novembre 2022 à 18 h 30, régulièrement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel DEBOUVERIE, Maire de COMBAS.

Présents : Michel DEBOUVERIE, Alain ZARAGOZA, Olivier BRISSAC, Sylvain MOFFRONT, Julia RUBIN, Séverine CARDINALE, Annie SANCHEZ, Gérard VERDIER, Lionel VERRUN, Christian YARD,

Absents excusés : Nicolas MOLIERE, Stéphanie SAINT JOURS, Carole QUERELLE, Florence PELLECUER,

Procurations :

Alain ZARAGOZA est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la réunion du 09 novembre 2022 qui est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

LANCEMENT APPEL OFFRE EXTENSION DU PARKING

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des travaux d'extension du parking, il convient de lancer un marché d'appel d'offre. Il présente le dossier établi par le bureau d'étude CAP INGE, affiné par rapport à la version précédente approuvé au Conseil Municipal du 20/09/2022.

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- autorise Monsieur le Maire à lancer le marché appel offre,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

DEMANDE DE SUBVENTION DU TITRE DES AMENDES DE POLICE 2023

Dans le cadre d'extension du parking de l'école et de sécurisation du chemin de la Condamine, Monsieur le Maire présente le dossier de demande de subvention au titre des amendes de police 2023.

Le montant total estimatif du projet s'élève à 150 579 € HT (y compris études et maîtrise d'œuvre)

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Approuve ce projet pour un montant total estimatif de 150 579 € HT
- Sollicite des aides financières du Conseil Départemental dans le cadre des amendes de police.
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à ce dossier.

REGULARISATION DE PROPRIETE CONCERNANT LA PARCELLE V 267

Monsieur le Maire présente la demande de la SAFER de régularisation de propriété concernant la parcelle V 267. Cette parcelle de 200 m2, correspondant à l'ancien tracé d'un ruisseau, est déclarée comme appartenant à M. Jack LAGET à la fois au cadastre et dans le registre des impôts, mais le notaire n'a apparemment pas en sa possession l'acte.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité déclare reconnaître la propriété de M. Jack LAGET sur cette parcelle V 267 et donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous documents permettant cette régularisation.

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les crédits votés au chapitre 012 et au chapitre 014, sont insuffisants et qu'il est nécessaire d'effectuer des virements crédits suivants :

| | |
|--|----------|
| Diminution sur les crédits alloués au chap. : 65 article 65548 autres contributions | - 3 000 |
| Augmentation sur crédits alloués au chap. : 012 personnel | + 3 000 |
| Diminution sur les crédits alloués au chap. : 022 dépenses imprévues | - 10 500 |
| Augmentation sur crédits alloués au chap. : 012 personnel | + 10 500 |
| Diminution sur les crédits alloués au chap. : 0 14 atténuation de produits article 7068129 | -2 |
| Augmentation sur crédits alloués au chap. : 0 14 attribution de compensation 739211 | + 2 |

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces virements de crédit.

DEMANDE DE SUBVENTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE DE COMBAS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention formulée par le club de gymnastique volontaire de Combas en date du 15 novembre 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire la subvention de 300 € au club de gymnastique volontaire de Combas pour l'année 2022-2023.

QUESTIONS DIVERSES**Réunion publique :**

Une réunion publique avec différents sujets à présenter (parking, cave, stationnement, déchets, dépose cars sur la RD 999), est à prévoir pour 2023. Le vendredi 3 février est envisagé.

Goûter des aînés :

Le goûter des aînés est prévu le samedi 7 janvier 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30